



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Confidentiel.

Berne, le 28 janvier 1936.



Au Département politique fédéral,

B E R N E .

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 janvier (B.21 Le Caire 9) concernant les séjours de M. le Ministre Martin en Egypte.

Il ressort de votre lettre que la présence temporaire de M. Martin à notre Légation du Caire entraînerait des frais très élevés. Vous nous faites savoir que les 80 jours que M. Martin a passés en Egypte en 1935 vous ont coûté plus de 10'000 francs.

Nous sommes surpris d'apprendre que la collaboration personnelle de M. Martin serait liée à des dépenses aussi importantes. Les craintes que vous exprimez à ce sujet et que nous avons nous-mêmes éprouvées nous paraissent aujourd'hui un peu exagérées. En effet, lors d'un entretien que nous eûmes avec M. Martin au début de janvier, nous lui avons déclaré que dans l'intérêt de nos relations commerciales avec l'Egypte, nous souhaitons qu'il consacrat une bonne partie de son activité au poste du Caire, tout en continuant de diriger notre Légation à Ankara. Cette solution, avons-nous ajouté, ne saurait être prise en considération que si elle n'entraînait pas de grands frais. M. Martin a pu nous rassurer sur ce point. "La Légation au Caire", nous a-t-il dit, "étant désormais organisée, ma présence en Egypte ne causera qu'une dépense minime. La caisse fédérale n'aura à sup-



2) plus 50 frs d'ind. joint
- 10 frs d'auto pour
pour
selon les prévisions de
M. Martin
2) c'est-à-d. un peu plus des
oubli (280 contre
120 frs!).

porter que les frais de mon déplacement de Stamboul au Caire; or, ce voyage ne coûte pas plus cher que le parcours de Stamboul à Ankara."

Les explications de M. Martin, vous le constaterez, diffèrent entièrement de celles que vous nous donnez dans votre réponse. Aussi nous permettons-nous de revenir sur la proposition que nous vous avons présentée le 13 janvier. Vous nous obligeriez beaucoup en l'examinant à la lumière des arguments nouveaux que nous faisons valoir.

A notre avis, on ne saurait se baser sur le chiffre de 10'000 francs que vous mentionnez dans votre lettre pour évaluer les frais qu'entraînerait le séjour prolongé de M. Martin en Egypte. En 1935, la Confédération n'avait au Caire ni poste diplomatique ni agent permanent. Il s'agissait alors de créer une légation et M. Martin, qui, pour la première fois, prenait contact avec le Gouvernement et les milieux égyptiens, a dû dépenser plus qu'il ne le ferait aujourd'hui. Chargé d'une mission spéciale, M. Martin avait, l'an dernier, une situation qui n'est pas comparable avec celle qu'il occuperait dorénavant.

Nous n'entendons nullement contester les réelles qualités dont M. Brunner fait preuve. Néanmoins, nous ne croyons pas pouvoir nous rallier à la solution consistant à confier à un conseiller de légation l'entière responsabilité du poste du Caire et la sauvegarde de nos intérêts économiques. Les relations commerciales entre la Suisse et l'Egypte sont en voie de développement. Elles ont à nos yeux une importance particulière. Or, il est indéniable que, dans les cas épineux, M. le Ministre Martin, du fait de son autorité et de son prestige, pourrait obtenir des résultats plus favorables que si son remplaçant intervenait seul. L'opinion que nous vous exprimons est partagée par les groupements économiques intéressés, qui nous ont exposé leur avis dans plusieurs lettres.

Dans l'espoir que vous consentirez à vous rallier à notre manière de voir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Département fédéral
de l'économie publique